

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**AUTO-ECOLE MONTAIGNE**  
Sarl JOUSSET GOURRONC  
39 Boulevard Montaigne  
**29200 BREST**

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES  
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnellés (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 27/09/2018 jusqu'au 26/09/2021

Le préfet de département ou son représentant



~~Le Sous-Prefet de Brest~~

Ivan BOUCHIER

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)